

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 85 (1958)
Heft: 4

Artikel: Propos du vignoble
Autor: Mat.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-230824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Propos du vignoble

S'il y a eu le froid de la nature, il y a eu en compensation, comme un peu partout... la fièvre des élections. Ces élections ! Des flots de salive, d'encre et... de liquide qui se déversent ainsi tous les quatre ans sur la communauté.

De mystérieux conciliabules se tiennent souvent dans les caves profondes et accueillantes et les initiés garderont le secret jusqu'au moment fixé.

Il y a bien quelques citoyens qui pérorent et discutaillent dans les pintes mais ces grands stratèges ne sont pas très dangereux. Quand ils sont un peu émus, ils veulent réformer le monde. Ils ont de magnifiques projets, de splendides réalisations : « Si c'était à nous de faire, vous verriez comme ça irait mieux ! » Ils sont remplis de zèle et de bonne volonté et seraient prêts à s'envoler à tire-d'ailes pour aller tout là-haut, intercepter le « chepoutenique » et le ramener sur la place du village. Pas moins !

Le grand jour venu, on règle les comptes à coups de crayon, vous savez, de ces traits vengeurs que l'on tient en réserve depuis des années, de ces vieilles rognes qui ne prennent fin qu'en panachant une liste électorale. Le dépouillement du scrutin ménage des surprises, cruelles pour certains, réjouissantes pour d'autres, le malheur des premiers faisant le bonheur des seconds. Ces « viennent ensuite » n'ont

plus qu'à passer chez le tailleur pour prendre les mesures.

Mais ceux qui gagnent à tout coup dans l'affaire, ce sont les cafetiers, car on ne peut digérer sans boire toute cette cuisine électorale.

Les choses iront-elles mieux ou plus mal, quand les dames voteront ? C'est trop tôt pour le dire.

Reconnaissons qu'elles ont plus d'influence qu'on le croit. Une dame me disait dernièrement dans le train, d'un petit air malicieux :

— Je donne toujours raison à mon mari, mais je fais quand même comme je veux !

Je sais qu'il y a parfois des moments difficiles à passer, comme pour ce magistrat qui rentrait un peu tard, un soir d'élections, avec... une veste. Il n'osait le dire à sa femme. Quand il arrive au logis, sa moitié lui fait :

— Et puis ?

Et le mari de répondre en hésitant :

— Heu... ! heu ! ils m'ont nommé... ancien syndic !

Il y a plus d'un siècle, les élections communales avaient lieu tous les 6 ans, et le Conseil communal était renouvelé par tiers, de 2 en 2 ans. A chaque renouvellement périodique, on renommait le Bureau, le tiers des conseillers et le tiers des municipaux. En 1832, entre le 27 février et le 3 mars, lors des élections générales dans la nouvelle commune de Cully, créée en 1826 lors du partage de la grande Paroisse de Villette, il avait fallu, tenez-vous bien, 41 tours de vote pour désigner les 36 conseillers.

Que diraient nos électeurs d'aujourd'hui.
Mat.